

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D118-4

Séance du 17 décembre 2009 - Convocation du 10 décembre 2009

Compte rendu affiché le 24 décembre 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. CLARET, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme SORREL-DUNAND par Mme RIVE-OLLIVIER, M. BOUREZG par M. RODRIGUEZ, M. CHRETIN par M. AUROY, Mme BROSSARD par Mlle FERNANDES, Mme MARMONIER par Mme CHIGNARD, M. VALETTE par M. BUFFARD, Mlle COIN par Mlle ROGER, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL par M. MANIKAS, Mme CORSET par Mme BARTHOD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Tarifs 2010 : Mise à disposition de la Chapelle d'Ombreval

Il est proposé à l'assemblée de fixer à **80 €** le montant exigible des utilisateurs et à **43 €** au titre de l'animation de la ville le montant à exiger pour les entreprises, associations ou particuliers neuvillois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- **DECIDE de fixer, à compter du 01/01/2010, le montant de la mise à disposition à 80 € par jour pour les utilisateurs extérieurs et à 43 € par jour au titre de l'animation de la ville pour les entreprises, associations ou particuliers neuvillois,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,**
- **DIT que ces recettes seront prévues à l'article 752 du budget communal.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuille, le 17 décembre 2009
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/01/2010
- Publication ou affichage le 04/01/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 4 janvier 2010

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.